

INFORMATIONS DONNEES AUX PATIENTS

- Mme, M., vous avez pris la décision de vous soigner car vous avez conscience que l'alcool est devenu un problème dans votre vie quotidienne.
- Le sevrage ambulatoire vous a été proposé car vous présentez une dépendance physique à l'alcool, c'est-à-dire une impossibilité de vous passer de l'alcool sans que des signes de manque apparaissent.
- De plus, vous avez remarqué une augmentation progressive de vos consommations pour calmer ce manque.
- Les signes principaux que vous présentez à l'arrêt de l'alcool sont :
 - . des sueurs importantes,
 - . des tremblements,
 - . des angoisses,
 - . de l'insomnie.
- Le but du traitement médicamenteux qui vous a été prescrit est de diminuer fortement ces signes et donc d'empêcher la prise d'alcool pour les calmer.
- Par ailleurs le traitement comporte aussi les vitamines dont vous manquez du fait de vos alcoolisations et qui vont protéger votre cerveau au cours du sevrage.

Déroulement du sevrage

« C'est vous qui fixez cette date » en accord avec votre médecin

- Durée du sevrage : 7 jours
- Du fait du traitement qui peut occasionner une somnolence, il est préférable de rester à domicile pour éviter des chutes ; la conduite de véhicule est proscrite ainsi que la pratique d'activités dangereuses (bricolage avec outils dangereux, échelle...)
- Tout ceci n'est pas compatible avec une activité professionnelle
- Vous devez boire 2 l/j de boissons non alcoolisées par jour (eau, eau gazeuse, tisanes, potages...)
- Ne pas reprendre d'alcool au cours du sevrage ; si c'était le cas, contacter le médecin ou l'infirmier(e) afin d'avoir une conduite à tenir
- Pour toute question ou problème contacter :
 - . le médecin > téléphone :
 - . ou l'infirmier > téléphone :



En cas d'urgence appeler le 15 (possibilité de convulsion)